



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DELIBÉRATION N° 2025/39

OBJET : CREATION DES POSTES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE DE MUSIQUE – RENTREE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 19 Juin 2025 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Véronique MORTKA - Bruno DESRUMAUX - Rachid DERROUCHE - Corinne DUTEMPLE - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Karima BOURAHLI qui a donné procuration à Madame Pauline DETOURNAY
Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Alexis LEGRAND
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Mélissa DEMERVAL
Madame Valérie INVERSIN qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Madame Mathilde BETRAMS

Madame Véronique MORTKA est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-5°
- Vu la délibération n°2024/44 du 10 octobre 2024 relative à la création des postes de l'équipe pédagogique pour l'école de musique,
- Considérant qu'il est nécessaire, au vu de l'évolution des inscriptions à l'école de musique, d'ajuster le nombre d'heures d'intervention des professeurs de musique par spécialité,

Le conseil municipal,

Après avis favorable de la Commission « Finances – Ressources Humaines – Jumelage » qui s'est réunie le 18 juin 2025, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **27** voix, décide :

- 1) De supprimer à compter du 1^{er} Octobre 2025

	<i>Type de poste</i>	<i>grade</i>	<i>Volume horaire</i>
<i>Guitare</i>	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>6h30 semaine</i>

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250701-DELIB-2025-39-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Piano	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>7h30 semaine</i>
	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>5h semaine</i>
	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>2h semaine</i>
Tuba	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>2h semaine</i>
Trombone	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>2h semaine</i>
Trompette	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>3h semaine</i>
Saxophone	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>5h30 semaine</i>
Clarinette	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>2h semaine</i>
Flûte	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>4h semaine</i>
Violoncelle	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>2h30 semaine</i>
Violon	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>6h45 semaine</i>
Percussions	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>2h semaine</i>
Formation musicale	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>5h semaine</i>
	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>6h semaine</i>
	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>2h15 semaine</i>
	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>2h30 semaine</i>
Orchestre	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>2h30 semaine</i>
	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>4h semaine</i>
Dumiste	<i>Permanent à temps non complet</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe</i>	<i>8h15 semaine intervenant en milieu scolaire et</i>

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250701-DELIB-2025-39-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

2) De créer à compter du 1^{er} octobre 2025 :

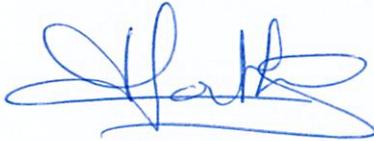
	Type de poste	Grade	Volume horaire
Guitare	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	10h semaine
Piano	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	8h30 semaine
	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2h30/semaine
	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	4h semaine
Tuba	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1h30/semaine
Trombone	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1h30/semaine
Trompette	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2h semaine
Saxophone	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	5h semaine
Clarinette	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2h15 semaine
Flûte	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	5h semaine
Violoncelle	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	5h semaine
Violon	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	4h30 semaine
	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	4h30 semaine
Percussions	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	5h/semaine
Formation musicale	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	8h30 semaine
	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1h45 semaine
	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	3h semaine
Orchestre	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2h semaine
Dumiste	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	8h15/semaine intervenant en milieu scolaire
	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2h15/semaine pour un musicien d'éveil musical
Chorale	Permanent à temps non complet	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	Acusé de réception en préfecture 062-216209072-20250701-DELIB-2025-39-DE Date de télétransmission : 01/07/2025 Date de réception préfecture : 01/07/2025

Ces emplois seront occupés par des contractuels relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet. Ces agents contractuels seront recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an. Les contrats sont renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

- 3) De modifier le tableau des effectifs
- 4) De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- 5) D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Madame Véronique MORTKA



Date de publication : - 1 JUIL. 2025

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le - 1 JUIL. 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

